

## REGLEMENT / QUESTIONS FREQUENTES

**Ce document est établi afin que vous ayez une meilleure connaissance de ce que l'association EFGH peut proposer à vos enfants dès la rentrée scolaire 2010. L'association EFGH est née en avril 2010. Certaines dispositions restent subordonnées et à l'inscription de vos enfants.**

### **Quelles sont les classes proposées ?**

Une classe sera ouverte dès lors que huit (8) enfants pourront être regroupés dans un même site, avec un maximum de quinze (15) élèves par classe.

Des classes d'une heure pour les enfants âgés de 5 à 7 ans, et des classes d'une heure et demie pour les enfants âgés de 7 à 11 ans sont proposées deux fois par semaine, après l'école en fonction des horaires de sortie des établissements.

Des classes pour les pré-ados et les adolescents de 11 à 16 ans sont proposées soit une fois par semaine, le samedi matin de 9h00 à 12h00, soit deux fois 1h30 par semaine en après-midi.

Les jours seront déterminés par le responsable du site, en fonction des inscriptions et des tranches d'âges enregistrées.

### **Comment les classes sont-elles organisées ?**

Un assistant prendra en charge les enfants 30 minutes avant le début du cours jusqu'à l'arrivée de l'enseignant. Cette période d'accueil et d'immersion en français permettra aux enfants qui ne sont pas scolarisés dans l'établissement accueillant les classes EFGH d'avoir le temps de rejoindre l'établissement pour le début de la classe. L'enseignant fera classe, aidé de l'assistant. Une récréation de 10 minutes est incluse.

Les enfants, inscrits pour l'année scolaire entière, bénéficieront de 30 semaines de classe. Le nombre total d'heures de classe dépendra de chaque site selon les jours fériés.

### **Faut-il que je pré inscrive mon enfant ?**

La pré inscription nous permet de mieux préparer la rentrée. Elle vous permet de réserver une place pour votre enfant pour l'année scolaire entière, du 13 septembre 2010 au 20 mai 2011.

Les inscriptions démarrent en avril ; les inscriptions fermes auront lieu en août.

Le formulaire de pré inscription doit être dûment rempli et accompagné du règlement des frais de dossier de \$50 par enfant. Si vous décidez par la suite de ne pas confirmer l'inscription de votre enfant, cette somme restera acquise à l'association.

### **J'inscris mon enfant**

L'inscription est annuelle. Les frais de scolarité sont à régler par un versement semestriel par chèque deux semaines avant le début des cours dans chaque site, et au plus tard le premier jour du semestre. Une liste d'attente sera créée si nécessaire. Si votre enfant n'est pas déjà pré inscrit, les frais de dossier de \$50 seront également dus.

### **Puis-je inscrire mon enfant en cours d'année scolaire ?**

Nous vous recommandons d'inscrire votre enfant pour qu'il suive les cours dès le début de l'année scolaire. En cours d'année, il sera peut-être possible de l'inscrire sans attendre. Prière de contacter le responsable du site que vous aurez choisi. Le prix des cours sera calculé au prorata. Il y sera ajouté les frais de dossier de \$50 par enfant.

### **Mon enfant peut-il faire un essai ?**

Pour que votre enfant participe gratuitement à un cours à titre d'essai, veuillez contacter le responsable du site le plus proche de chez vous. Nous vous demanderons de remplir la fiche de [contact pour essai](#).

Si en fin d'essai, vous décidez d'inscrire votre enfant pour l'année scolaire, *veuillez vous référer au paragraphe « j'inscris mon enfant » plus haut*.

### **Puis-je observer le cours ?**

Les parents pourront observer la classe à condition de prendre un rendez-vous à l'avance et avec l'accord de l'enseignant. L'observation ne pourra durer plus de 20 minutes. Le parent aura un rôle d'observateur uniquement.

### **Quel est mon engagement ?**

Nous n'exigeons pas le paiement annuel des cours en une seule fois mais nous vous exhortons à vous engager sur un an. L'apprentissage d'une langue est une aventure passionnante mais elle requiert un investissement soutenu dans le temps. Si vous inscrivez votre enfant aux cours d'EFGH, nous nourrissons l'ambition de lui faire acquérir un niveau certain en français. Avant donc de l'inscrire, nous vous demandons de vous assurer que vous avez bien l'intention de lui faire suivre les cours avec régularité et pour toute une année scolaire.

### **Quels sont les tarifs ?**

Nous sommes une association à but non lucratif dont l'objet est de fournir des cours de français après l'école, au coût le plus raisonnable possible sans sacrifier la qualité ni mettre en péril notre pérennité.

### **Quelles sont les pénalités en cas de retard de paiement ou de rejet de chèques ?**

Nous vous demanderons d'effectuer vos règlements en temps attendu. Une pénalité de retard de \$35 sera automatiquement appliquée si votre paiement arrive avec plus de 7 (sept) jours de retard ainsi qu'en cas de rejet de chèque. En cas de difficultés financières, veuillez contacter votre responsable de site qui vous aidera à rechercher une solution.

### **Ai-je droit à une réduction pour famille nombreuse ?**

EFGH accordera une réduction de 5% à partir de l'inscription de votre 2<sup>ème</sup> enfant et 10% pour le troisième. Attention, cette offre ne peut être garantie à ce jour.

### **Que se passe-t-il si je récupère mon enfant en retard ?**

Vous êtes tenu d'emmener votre enfant à l'heure et de venir le chercher à la fin du cours. En cas de retard, le professeur sera en droit d'exiger le paiement d'une amende de \$5 (cinq dollars) par tranche de 5 (cinq) minutes de retard.

Si vous souhaitez que votre conjoint dont vous êtes divorcé, ou qu'un autre parent dont l'enfant participe aussi aux cours, récupère le vôtre à titre exceptionnel ou à titre régulier, une autorisation écrite préalable sera exigée.

### **Que se passe-t-il si je veux arrêter les cours ?**

En cas de désistement en cours d'année, le semestre en cours ne sera pas remboursé. Votre enfant n'aura aucune priorité si vous décidez finalement de le réinscrire. En revanche, il ne vous sera pas demandé de payer à nouveau les frais de dossier.

### **Discipline**

Les enfants devront suivre le règlement de l'établissement où ils se trouvent ainsi que le règlement de l'enseignant, à savoir : respect, courtoisie, suivre les instructions, être coopératif et autodiscipliné. L'enseignant communiquera avec le parent de manière régulière afin de donner un aperçu du progrès académique et des éventuels problèmes de discipline.

### **Exclusion de cours**

EFGH se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement tout élève dont le comportement en classe nuira aux autres élèves et au bon fonctionnement des cours. En cas d'exclusion définitive, les frais de scolarité seront remboursés au prorata à l'exclusion des frais de dossiers.

### **Annulation des cours**

A titre exceptionnel : si un enseignant est dans l'incapacité d'assurer son cours, nous ferons tout notre possible pour trouver un remplaçant. Dans le cas où le cours devrait être annulé – cas de force majeure (ouragan ou autre tempête ou inondations), cas de maladie de l'enseignant et de l'assistant – nous vous proposerons un cours de rattrapage à une date ultérieure.

A titre définitif : nous planifions l'ouverture des classes en fonction de la demande telle qu'elle s'exprime lors des pré inscriptions. Si l'effectif d'un groupe est trop faible, nous pourrions être amenés à renoncer à ouvrir cette classe. Nous nous efforcerons alors de fusionner le groupe d'enfants avec d'autres qui soient d'un âge et d'un niveau proches de votre enfant. Si cela n'est pas possible, nous procéderons à un remboursement intégral. Il en est de même si à cause de ce changement d'emploi du temps, votre enfant ne pouvait assister aux cours.

Les demandes de remboursement devront être soumises jusqu'à une semaine après le démarrage des cours de votre site.

### **Remboursement des cours**

Si la classe de votre enfant devait être annulée par manque d'effectif ; ou s'il n'y a plus de place dans la classe demandée, nous vous rembourserons la totalité des frais de dossier et d'inscription.

Si un cours venait à être annulé en cours d'année, nous vous rembourserions le reliquat.

### **Création d'un nouveau site EFGH**

Vous souhaitez faire bénéficier votre enfant du programme, vous n'avez aucun site proche de votre domicile. Il est toujours possible de créer un nouveau site, maintenant ou en cours d'année.

Courriel: [info@efghouston.com](mailto:info@efghouston.com)

Website: [www.efghouston.com](http://www.efghouston.com)

## FAQ / POLICIES

This document has been created in order for you to have a better understanding of what the association EFGH can offer to your children for the school year 2010. The association EFGH was born in April 2010. Once enrolled, students and parents are subject to the rules and policy of EFGH and its program.

### **What type of classes is offered?**

A class will be opened when at least eight (8) children will be grouped into a single site, with a maximum of fifteen (15) students per class.

Classes will last one hour for children ages 5 to 7 years, and classes will last one hour and half for children aged 7 to 11 years. Classes are offered twice weekly after school hours according to site facilities.

Classes for pre-teens and teens 11 to 16 years are offered either once a week on Saturday mornings from 9:00 am till 12:00 pm or 1.5 hours twice a week in the afternoon.

The days will be determined by the site manager, depending on enrollment and age groups recorded.

### **How are the classes organized?**

An assistant will take care of the children 30 minutes before the start of the course until the arrival of the teacher. During that time he welcomes the students (French immersion). It will allow children who are not enrolled in that school to have enough time to get to the school for the beginning of the class. The class teacher will be helped by the assistant. A recess of 10 minutes is included.

Children enrolled for the entire school year, will receive 30 weeks of class. The total number of class hours depends on each site based on holidays.

### **Should I pre-enroll my child?**

Pre-enrollment allows us to better prepare the school year. It allows you to lock a place for your child for the entire school year from September 13, 2010 until May 20, 2011.

Enrollment starts in April; the formal enrollment will be in August.

The pre-enrollment form must be duly completed and accompanied with a payment of \$ 50 fee per child which is non-refundable. If you decide later not to confirm the enrollment of your child, this amount shall be forfeited to the association.

### **I am enrolling my child**

Enrollment is annual. Tuition fees are paid by a semi-annual payment by check two weeks before classes begin for each site and no later than the first day of the semester. A waiting list will be created if necessary. If your child is not already pre-enrolled, an enrollment fee of \$ 50 will be due.

### **Can I enroll my child during the school year?**

We recommend that you enroll your child to follow the course from the beginning of the school year. During the year, it may be possible to enroll without any delay. Please contact



the site you have chosen. The course fee will be prorated but the non refundable enrollment fee of \$ 50 per child will be due.

**My child can do a free trial class?**

For your child to attend a free course on a trial basis, please contact the site coordinator near you. We ask you to fill out the contact's trial form.

If at the end of the test, you choose to enroll your child for the school year, please refer to paragraph "I enroll my child" above.

**Can I observe a class?**

Parents may observe the class provided they make an appointment in advance that is authorized by the teacher. The observation may not be longer than 20 minutes. The parent is allowed only to observe.

**What is my commitment?**

Learning a language is an exciting adventure but it requires a sustained investment over time. If you enroll your child with EFGH, we cherish the ambition to make him or her acquire a certain level in French. Thus, before you enroll your child, we ask that you to ensure that you fully intend to make him or her attend classes regularly and for the entire school year.

**What are the rates?**

EFGH is a nonprofit association whose purpose is to provide French classes after school, at the most reasonable cost possible without sacrificing quality or endanger the continuity of existence.

**What are the penalties for late payment or rejection of checks?**

Tuition fee payments are due on time. A late fee of \$ 35 will automatically be applied if your payment arrives late with more than 7 (seven) days or in the event of a bounced check. In cases of financial difficulties, please contact your site coordinator.

**Am I entitled to a discount for siblings?**

EFGH will grant a 5% reduction starting at the enrollment of your 2nd child and 10% for the third. Please note this offer cannot be guaranteed at this time.

**What happens if I pick up my child late?**

Parents must absolutely pick up their respective child on time. The teacher has the right to collect a late fee of \$5 for every 5 minutes that you are late. A child will not be discharged to anyone other than a custodial parent without prior written notice to the teacher.

**How do I withdraw my child from a class?**

If you withdraw your child from EFGH program during the course of the school year, any tuition paid for the current semester is due and will not be refunded. Your child will not receive priority if you decide to re-enroll. However, no additional enrollment fee will be required upon re-enrollment.

### **Discipline**

Parents are responsible for ensuring that their children adhere to the rules and conventions of proper behavior while attending the class: respect, courtesy. Students shall follow instruction, be cooperative and self disciplined.

The teacher will contact the parent on a regular basis to provide an overview of academic progress and any behaviour issue.

### **Suspension from the course**

EFGH reserves the right to suspend or exclude any student whose behaviour in class could disrupt the proper course of a class or pose safety hazards to other students. In case of permanent expulsion, the tuition will be refunded in proportion to the exclusion of enrolment fees.

### **Course Cancellation**

Exceptionally: if a teacher is unable to ensure the course, we will do our best to find a qualified substitute. If the course should be cancelled - in cases of Act of God (hurricane or other storm or flood), illness of the teacher and the assistant - EFGH will reschedule the missed class at a later date.

Definitively: We plan out our classes and staffing based on demand. If we are unable to meet the minimum enrollment quota for your child's class, it will be cancelled. We will attempt to merge this particular class with another one of similar skill-level or age. If we are unable to do so, the class may need to be cancelled definitively. Or you may have a scheduling conflict with the new class to which your child has been assigned. In these circumstances, we will offer a tuition refund.

Tuition refund requests must be received by the start of the EFGH semester at your local school site. Though we do not anticipate a class cancellation mid-term, if one does occur, you will be refunded the prorated portion of the tuition fee.

### **Refund of the Tuition**

If your child's class is cancelled for lack of enrolment, or if there is no more room in the requested class, we will refund all payments and enrolment fees.

If a course had to be cancelled during the year, we will refund the balance.

### **Creating a new EFGH site**

you want your child to benefit from the program and you have no near your home: it is always possible to create a new, now or during the year. Refer to the "How to create a EFGH site?"

Email: [info@efghouston.com](mailto:info@efghouston.com)

Website : [www.efghouston.com](http://www.efghouston.com)